

| TROPHEE INTERREGIONAL LUCIEN ZINS | |
|---|--------------------------------|
| Date : samedi 2 juillet et dimanche 3 juillet 2016 | |
| Bassin : 50 m x 20 m | Lieu : Rennes Brequigny |
| Engagements extranat du mardi 21 au mardi 28 juin 2016 | |

Droit d'engagement : 24 € par nageur

à verser au comité régional d'origine

Les engagements non validés avant la date règlementaire de dépôt des engagements seront multipliés par deux soit : 48€ par nageur.

| Programme | Samedi 2 juillet | | Dimanche 3 juillet | |
|--------------------|----------------------|---------------------|--------------------|----------------------|
| | Ouverture des portes | 8 h 00 | 15 h 30 | 8 h 00 |
| Début des épreuves | 9 h 30 | 16 h 30 | 9 h 30 | 15 h 00 |
| Épreuves | 100 BRASSE Garçons | 100 PAPILLON Filles | 100 BRASSE Filles | 100 PAPILLON Garçons |
| | 400 NL Filles | 200 4 NAGES Garçons | 400 NL Garçons | 200 4 NAGES Filles |
| | 100 DOS Garçons | 50 NL Filles | 100 DOS Filles | 50 NL Garçons |

Réunion technique le vendredi 1 juillet à 18 h 30

QUALIFICATION :

Epreuve réservée aux benjamins : 12ans et 13ans

Les 136 premiers benjamins et les 136 premières benjamines de l'interrégion à l'issue du classement national du Natathlon sont qualifiés, hormis les nageurs rentrant dans le quota des qualifiés au Trophée national Lucien ZINS.

Les nageurs qualifiés au trophée national Lucien ZINS ne sont pas autorisés à participer.

La participation aux dix épreuves du programme natathlon régional est obligatoire pour être classé.

PROGRAMME :

Chaque nageur doit impérativement s'engager aux six épreuves du programme.

RECOMPENSES :

Les huit premiers nageurs et les huit premières nageuses au classement général recevront une récompense. Les meilleures performances féminines et masculines à la table de cotation recevront une coupe.

JURY :

Chaque club ayant au moins 5 nageurs qualifiés doit fournir un officiel.

Pénalité pour non présentation d'officiels de : 50€ par réunion

